

### Quelles stratégies pour lutter contre les graminées en céréales ?

#### 1. Les leviers agronomiques

Avant toute chose, n'oubliez pas que l'agronomie peut grandement vous aider dans la gestion des graminées. Les leviers sont à adapter en fonction de la flore attendue :

	Faux-semis	Semis décalé	Labour	Allongement de la rotation
Ray-grass	**	***	***	***
Vulpie	**	**	***	***
Folle avoine	0	0	*	***
Vulpin	** à ***	***	***	***
Bromes	***	****	****	****

\*\*\*\* : Très efficace ; \*\*\* : Efficace ; \*\* : moyennement efficace ; \* : peu efficace ; 0 : inefficace

Source Arvalis

Quels outils pour un bon faux semis ?		
	Prof. (cm)	Faux-semis
Herse de déchaumahe (Ecomulch - Magnum)	1-2	Très bon
Bêches roulantes (Duro Compil)	3-4	Bon
Vibro-déchaumeur (Kongskilde, vibro-till)	3-5	Bon
Déchaumeur à disque indépendant (Vad. Carrier, Agrisem, DiscoMulch)	3-6	Bon
Cover-crop + rouleau	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Cultivateur dents rigides et disques nivelés (Lemken, Smarag)	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Déchaumeur à socs larges et plats Horsch terrano	4-5	Moyen
	8-10	Faible

Source Arvalis

Un faux semis réalisé dans de bonnes conditions, couplé à un décalage de semis (> 5 novembre) sont des mesures efficaces notamment sur ray-grass, vulpins et bromes.

Les semis doivent être réalisés sur sol propre (attention notamment aux levées de graminées, aux repiquages de graminées à tallage et aux vivaces). Soigner l'entretien des intercultures : interventions mécaniques à privilégier (cultivateur / déchaumeur / vibro soc patte d'oie) selon le stade des adventices et l'état de la structure, glyphosate à n'utiliser qu'en dernier recours.

Un passage d'herse étrille « à l'aveugle » peut s'avérer gagnant ! Cela consiste à passer la herse étrille 3-4 jours après le semis pour détruire toutes les adventices au stade filament mis en germination lors du semis. Cette opération doit être suivie de 2 jours sans pluie pour une efficacité optimale. Les passages de herse étrille pourront ensuite être renouvelés dès 2-3F et jusqu'à montaison.



Source Graines de Seille

## 2. Conseils herbicides racinaires d'automne

Lorsque les adventices attendues sont majoritairement des dicotylédones, la combinaison des leviers agronomiques avec un désherbage en sortie d'hiver ou au printemps sont souvent suffisants.

Dans les situations où la pression graminées est très importante et/ou avec des problèmes de résistance, désherber à l'automne est plus judicieux. Dans les cas les plus extrêmes, il devient inutile d'investir lourdement dans des programmes sortie hiver, il convient alors de travailler avec des herbicides racinaires mixtes anti-dicot + anti-graminées et éventuellement en programme (prélevée puis 2F environ).

Voici une sélection des principaux herbicides racinaires efficaces sur graminées en pré ou post-levée (nouveautés 2019 en **vert**):

	PRODUITS	Complément Anti-Dicot	Utilisation sur sols drainés	DVP	Périodes d'application	Cultures possibles	Efficacité selon les adventices Prélevée / Postlevée							
							Ray-grass	Vulpin	Paturin	Folle Avoine	Vulpie			
Chlortoluron	CLORTOSINT		non		pré et post	BTH (hors variétés sensibles au chlorto), BDH, OH, Trit								
	AUBAINE	isoxaben	non		pré et post									
	ATHLET	bifenox	non	20m	pré et post									
	CONSTEL /CARMINA MAX	diflufénicanil (dff)	non	20m	pré et post									
	TRINITY	dff + pendiméthaline	non	20m	pré et post									
Prosulfocarbe	DEFI		oui mais buses anti-dérives et interdit si pommier/poirier dans rayon d'1 km	5m	pré et post	BTH, BDH, OH, Trit								
		dff (COMPILE)		5m en pré 20m en post	pré et post (hors orge)									
		dff+pendi (CODIX)		20m	pré et post (hors orge)					*				
Flufénacet	<b>GLOSSET 600 SC</b>		non	20m	post	BTH, BDH, OH, Trit								
	FOSBURI	dff	oui		post	BTH, OH								
	<b>BATTLE DELTA</b>	dff	non	20m	pré et post	BTH, OH, Trit								
	<b>PONTOS</b>	picolinafen	non	20m	pré et post	BTH, BDH, OH, Trit								
	TROOPER	pendi	oui		pré et post	BTH, BDH, OH, Trit								
	<b>MATENO</b>	dff+aclonifen	non	20m	pré et post	BTH								
	<b>MERKUR</b>	dff+pendi	non	20m	post	BTH, OH, Trit								
<b>XINIA</b>	dff+metribuzine	non	20m	post	BTH, BDH, OH, Trit									

BTH = blé tendre d'hiver, BDH = blé dur d'hiver, OH = orge d'hiver, Trit = triticales  
 DVP = Dispositif Végétalisé Permanent \* uniquement sur folle avoine d'automne

Les principaux produits anti-graminées sont à base de chlortoluron, prosulfocarbe ou flufénacet. L'ajout de DFF au chlorto et au prosulfocarbe complète le spectre anti-dicots et booste l'efficacité anti-graminées. Attention aux conditions d'application et de semis, ça booste aussi la phytotoxicité...

**Le meilleur rapport efficacité / coût / contrainte environnementale notamment sur ray-Grass reste le : DEFI (3I) + DFF (0.2I BTH – 0.15I BDH/OH)**

Il est conseillé d'appliquer ce mélange en prélevée. Même en situation sèche, il conserve une efficacité prolongée par rapport au chlortoluron. N'oubliez pas les buses anti-dérive et la vigilance concernant les cultures non cibles.

Les nouveautés 2019 sont toutes à base de flufénacet et associées à des anti-dicot connus (le picolinafen du Picosolo, l'aclonifen du challenge600, la métribuzine du Sencoral ou encore la pendiméthaline du Prowl400). Leur apport est intéressant notamment sur vulpin, pâturin et dans une moindre mesure ray-grass. Ce sont donc des pistes à creuser (exemple complément post-levée) dans une logique d'alternance des familles de matières actives malgré leurs restrictions réglementaires.

**N'hésitez pas à contacter vos conseillers grandes cultures pour élaborer la meilleure stratégie agronomique puis herbicide !**

NOM COMMERCIAL	MATIERES ACTIVES	DOSE HOMOLOGUEE	NB APPLI /AN	ZNT	DVP	DRE	DAR
CLORTOSINT	chlorotoluron 500 g/L	3,6l	1	5m		48h	BBCH 29
AUBAINE	chlorotoluron 500 g/L + isoxabène 18,7g/L	3l	1	5m		48h	BBCH 13
ATHLET	chlorotoluron 500 g/L + bifénox 200g/L	3,6l	1	20m	20m	48h	BBCH 29
CONSTEL	chlorotoluron 400 g/L + diflufénicanil 25g/L	4,5l	1	20m	20m	48h	90j
TRINITY	chlorotoluron 250 g/L + pendiméthaline 300g/L + diflufénicanil 40g/L	2l	1	20m	20m	48h	BBCH 21
CARMINA MAX	chlorotoluron 600 g/L + diflufénicanil 40g/L	2,5L	1	20m	20m	48h	BBCH 29
DEFI / ROXY	prosulfocarbe 800g/L	5l (BTH/OH/TRIT) 3l (BDH)	1	5m	5m	48h	BBCH 21 (OH) BBCH 25 (BTH/trit) BBCH 29 (BDH)
GLOSSET 600 SC	flufénacet 600g/L	0,4l	1	20m	20m	48h	BBCH 13
FOSBURI	flufénacet 400g/L + diflufénicanil 200g/L	0,6l	1	5m		48h	BBCH 13
BATTLE DELTA	flufénacet 400g/L + diflufénicanil 200g/L	0,6l	1	20m	20m	6h	BBCH 13
PONTOS	flufénacet 240g/L + picolinafène 100g/L	1l (BTH/OH/Trit) 0,625 L/ha en pré et 0,5 L/ha en post (BDH)	1	50m	20m	6h	BBCH 29
TROOPER	pendiméthaline 300 g/L + flufénacet 60g/L	2,5l	1	20m		24h	BBCH 25
MATENO	aclonifène 450g/L + flufénacet 75g/L + diflufénicanil 60g/L	2l	1	50m	20m	48h	BBCH 13
MERKUR	pendiméthaline 333g/L + flufénacet 80g/L + diflufénicanil 20g/L	3l	1	20m	20m	6h	BBCH 29
XINIA	flufénacet 171g/L + diflufénicanil 171g/L + métribuzine 64g/L	0,7l	1	20m	20m	6h	BBCH 13
COMPIL	diflufénicanil 500g/L	0,25l pré-levée 0,3l post-levée	1	5m en pré 20m en post	5m en pré 20m en post	6h	90j
CODIX	pendiméthaline 400g/L + diflufénicanil 40g/L	2,5l	1	20m	20m	6h	90j

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : biés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)






**Siège Social** : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex  
Tél : 05 63 48 83 83 Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)

**Bulletin rédigé par**

**Maëva COLOMBET** 06 52 45 83 01 [m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
**Camille BOURGOIS** 06 44 09 48 52 [c.bourgois@tarn.chambagri.fr](mailto:c.bourgois@tarn.chambagri.fr)  
**Ghislain PERDRIEUX** 07 86 41 91 41 [g.perdrieux@tarn.chambagri.fr](mailto:g.perdrieux@tarn.chambagri.fr)

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

**ENGAGEMENT DE SERVICE**  
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221  
AFNOR CERTIFICATION  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA